



ARRÊTÉ

N°2022 / T 155

Objet :
ARRETE DE VOIRIE

**Le Maire de VIF,
Guy GENET**

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4

VU la délibération de l'élection de M. Guy GENET Maire de Vif en date du 20/09/2021

VU la pétition en date du 23 septembre 2022 par laquelle Monsieur Guy GENET, Maire de Vif, demande l'autorisation de pouvoir réserver des places de stationnement sur le parking de la place Jean COUTURIER et sur l'espace situé entre l'église Saint Jean et le Point Accueil Jeunes, le vendredi 18 novembre 2022 à Vif de 08h00 à 16h00, pour la bonne organisation de la Sainte Geneviève.

CONSIDERANT que pour permettre la réservation de ces parkings et assurer la sécurité des personnes qui se stationneront et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer le stationnement selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera réservé autour de la salle polyvalente Louis Maisonnat, sur la place Jean Couturier à l'aide de barrières et rubalise. L'espace se trouvant entre l'église Saint Jean et du Point Accueil Jeunes sera réservé à l'aide de barrières et rubalise.

ARTICLE 2 : La signalisation de ces réservations sera mise en place, entretenue et déposée par les agents communaux.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie, Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services et le Trésorier de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité, affiché en Mairie et publié au recueil des actes réglementaires de la commune. Il sera également notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de son affichage.

Fait à VIF, le 23 septembre 2022

Le Maire,

Guy GENET